



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de **SOLLIES PONT**

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 24 juin 2010

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
15 juin 2010

Date d'affichage
15 juin 2010

Objet de la délibération
*Direction des finances – Service
finances – Montant de la surtaxe
communale – Budget de
l'assainissement.*

Vote pour à la majorité des voix
exprimées

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

(Mmes CHASTAIGNET-FOREST et M
RIMBAUD)

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Hugnette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUICHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth.

Procurations :

ROUX Jean-Paul donne procuration à **COIQUAULT Jean-Pierre**,
FOREST Marie-Paule donne procuration à **CHASTAIGNET Elisabeth**

Absents : aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

PREAMBULE

Par délibération en date du 19 mai 2010, le conseil municipal a approuvé le choix du candidat VEOLIA EAU en tant que délégataire du service public d'assainissement de la commune de Sollies-Pont.

Le contrat ayant été signé le 10 juin 2010, il convient par conséquent de fixer le montant de la surtaxe communale au 01 juillet 2010.

VU la délibération du 19 mai 2010 approuvant le choix de l'entreprise VEOLIA EAU en tant que délégataire du service public d'assainissement de la commune,

VU la signature du contrat en date du 10 juin 2010,

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du rapporteur,

Après avoir obtenu toutes explications utiles et en avoir délibéré,

A main levée et à la majorité des voix,

FIXE le montant de la surtaxe communale de l'assainissement à 0,30€ le m³.

DIT que la recette sera imputée sur le budget de l'assainissement, article 70611.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le maire,

Docteur André GARRON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 29/06/2010 et publication ou notification du

